



EP ECHALLENS

ÉMILE GARDAZ

MÉMENTO ET
RÈGLEMENT INTERNE

2025-2026

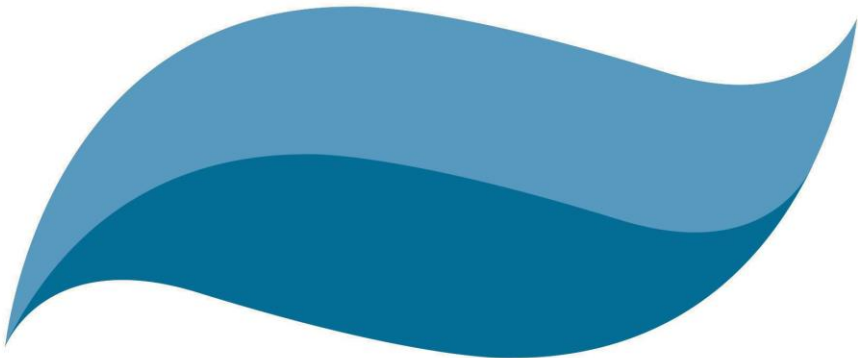


TABLE DES MATIÈRES

Billet de la directrice	1
Direction	2
Services de l'établissement & références.....	3
Horaires des bâtiments.....	4
Liste des téléphones des collègues	5
Vacances scolaires	6
Informations diverses	7

BILLET DE LA DIRECTRICE

Madame, Monsieur, chers parents,

Nous entamons une nouvelle année scolaire, que nous souhaitons placée sous le signe de la sérénité, de la bienveillance et de la confiance. À cette occasion, nous adressons à chacune et chacun nos vœux de bonne rentrée.

Nous sommes heureux d'accueillir cette année plus de 1'200 élèves, encadrés par près de 130 enseignants, ainsi que par l'ensemble des partenaires qui, chaque jour, contribuent au bon fonctionnement de notre établissement. C'est ensemble, en collaborant au quotidien, que nous faisons vivre notre école.

Nous accordons une grande importance à la qualité du lien entre l'école et les familles. C'est dans un climat de respect mutuel, de dialogue ouvert et de coopération que nous souhaitons avancer, dans l'intérêt de tous les élèves.

Ce mémento rassemble des informations utiles pour mieux comprendre l'organisation de notre école et accompagner la vie scolaire tout au long de l'année.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre engagement à nos côtés, et nous nous réjouissons de vivre cette nouvelle année avec vous.

Pour le Conseil de direction : Vanessa Siffert, directrice

DIRECTION

DIRECTRICE

Vanessa Siffert : 021/316.31.00 - ep.echallens@vd.ch

DOYEN/NES RESPONSABLES DE L'ORGANISATION ET DE LA PLANIFICATION

Valérie Peguiron 079/309.33.81 valerie.peguiron@vd.ch	Vincent Kissling 079/517.14.57 vincent.kissling@vd.ch	Anouk Déglon 078/718.13.65 anouk.deglon@edu-vd.ch
---	---	---

DOYENNES RESPONSABLES DE LA PÉDAGOGIE

Echallens	Manuela Lenoir 078/898.42.17 manuela.lenoir@vd.ch
Assens, Etagnières, Goumoëns, Oulens	Eliane Ramuz Vial 076/615.12.52 eliane.ramuz-vial@vd.ch

CONTACT

Etablissement primaire Echallens – Emile Gardaz
Collège de Court-Champ
Ch. du Grand Record 50A - Case postale
1040 Echallens
Tél. 021/316.31.00

Horaires d'ouverture du secrétariat : 7h15 à 12h00 et 13h15 à 16h30

E-mail : ep.echallens@vd.ch

Site internet : <https://ep-echallens-emilegardaz.edu-vd.ch/>

SERVICES DE L'ÉTABLISSEMENT & RÉFÉRENCES



BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque régionale d'Echallens

Bibliothécaire : Dolores Rodriguez

021/316.30.90

bibliotheque.cdsc@vd.ch

SANTÉ SCOLAIRE

Collège de Court-Champ

021/316.30.93 - 079/159.11.15

servicesante.ep.echallens@avasad.ch

DEVOIRS SURVEILLÉS, TRANSPORTS, RÉFECTOIRES, ACCUEIL PARASCOLAIRE

ASIRE, Rte d'Echallens 21, 1041 Poliez-Pittet

021/544.27.62

secretariat@asire.ch

SERVICE PPLS

Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire

Pour toute nouvelle demande de consultation :

Secrétariat PPLS Broye – Gros-de-Vaud - 021/557.95.59

HORAIRES DES BÂTIMENTS

Ces horaires se trouvent également sur notre site internet, qui sera mis à jour si besoin, merci de vous y référer : www.epechallens-eg.ch

Assens	1-6P	8h10-11h25	13h20-14h50
Assens	7-8P	8h10-11h25	12h25-14h50
Echallens	1-6P	8h27-11h47	13h32-15h02
Echallens	7-8P	8h27-11h47	12h47-15h02
Etagnières		8h45-12h05	14h00-15h30
Oulens		8h05-11h25	13h15-14h45
Goumoëns		8h18-11h33	13h28-14h58

1P - 2P

1ère primaire	lundi, jeudi, vendredi : matin mardi : matin et après-midi
2ème primaire	lundi, jeudi, vendredi : matin et après-midi, mardi, mercredi : matin

LISTE DES TÉLÉPHONES DES COLLÈGES

Assens	5-6P (petit collège)	021/881.58.66
Assens	7-8P (grand collège)	021/881.50.07
Echallens	Court-Champ	021/316.31.00
Etagnières	Ancien collège	021/731.38.88
Etagnières	Nouveau collège	021/731.75.31
Goumoëns		021/881.61.90
Oulens		021/882.51.52

VACANCES SCOLAIRES

2025-2026

Lundi du Jeûne	lu. 22 septembre 2025
Vacances d'automne	du sa. 11 octobre 2025 au di. 26 octobre 2025
Vacances d'hiver	du sa. 20 décembre 2025 au di. 4 janvier 2026
Relâches	du sa. 14 février 2026 au di. 22 février 2026
Vacances de Pâques	du ve. 3 avril 2026 au di. 19 avril 2026
Pont de l'Ascension	du je. 14 mai 2026 au di. 17 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lu. 25 mai 2026
Vacances d'été	du sa. 27 juin 2026 au di. 16 août 2026

Site de l'état de Vaud :

<https://www.vd.ch/themes/formation/jours-feries-et-vacances-scolaires/>



INFORMATIONS DIVERSES

Lois et règlements, informations cantonales

<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/direction-generale-de-lenseignement-obligatoire-et-de-la-pedagogie-specialisee-dgeo/#c2019714>

Règlement interne de l'établissement

Disponible sur notre site internet, sous l'onglet vie scolaire/cadre légal et réglementaire.

Vacances

Les dates des vacances sont indiquées à l'adresse :

<https://www.vd.ch/themes/formation/jours-feries-et-vacances-scolaires/>

Il est demandé aux parents de se conformer aux dates fixées par le Canton et de ne pas demander à la Direction la faveur d'un départ anticipé ou d'une rentrée retardée. En effet, cette dernière autorité doit faire respecter ce calendrier selon les dispositions légales.

Excuses

Pour des absences dues à la maladie, les parents ou les représentants légaux feront parvenir, le jour même du retour de l'enfant, une excuse écrite au maître de classe. Un certificat médical est exigé en cas d'absence pour maladie ou accident excédant une semaine ou en cas d'absences répétées.

Congés

Les demandes sont à adresser par écrit (et suffisamment à l'avance) à la Direction pour appréciation et décision. Le motif sera décrit de manière précise.

Changement d'adresse

Les parents sont priés de signaler au secrétariat tout changement d'adresse, de situation familiale ou de numéro de téléphone. En cas de départ d'un élève, les parents avisent rapidement et par écrit la Direction, dès que la destination est connue.

Accident

En cas d'accident pendant l'école, les parents voudront bien prendre contact avec leur assurance privée et avertir la Direction d'entente avec l'enseignant(e) concerné(e).

Responsabilité civile

Les parents assurent eux-mêmes leur enfant contre tout dégât touchant à la responsabilité civile.

Appareils électroniques personnels (natel, MP3,...)

Nous vous informons que, selon la directive 162 de la cheffe du Département, les élèves en possession d'appareils électroniques personnels à l'école devront les garder éteints dans leur sac lorsqu'ils se trouvent à l'intérieur du périmètre scolaire. Un non-respect de cette règle entraînera la confiscation de l'objet en question. Ce dernier ne sera restitué à l'élève qu'à la fin de la demi-journée d'enseignement.

Armes

Sont considérés comme tels et strictement interdits: couteaux, pointeurs laser, pistolets à billes et factices, etc. Ces objets seront immédiatement confisqués et resteront à la disposition des parents auprès de la police.

Pantoufles

Le port de pantoufles est obligatoire en classe. Indiquer le nom de l'enfant à l'intérieur.

Vêtements & objets perdus

Les effets oubliés ou perdus sont à récupérer au secrétariat de Court-Champ. Pour les autres bâtiments, s'adresser au corps enseignant. Il n'existe pas d'assurance couvrant le vol dans les locaux scolaires.

Trajets à l'école en vélo

L'utilisation du vélo reste sous la responsabilité des parents. Ce véhicule est à parquer exclusivement dans les abris prévus à cet effet aux abords des bâtiments et doit être muni d'un dispositif antivol.

Trottinettes, skate-boards, rollers ou chaussures à roulettes

L'usage de trottinettes, de skate-boards ou de rollers n'est pas autorisé dans le périmètre scolaire, ceci dès l'arrivée de l'élève à l'école, jusqu'à son départ. C'est pourquoi les trottinettes doivent être pliées, les skate-boards portés et les rollers déchaussés avant que les élèves ne pénètrent dans les cours d'école. En cas de non-respect de cette règle, l'objet sera confisqué et rendu uniquement aux parents par le corps enseignant.

Transports

Aucun animal n'est toléré dans les transports scolaires.

Petit bus : Les élèves qui voudraient se rendre dans un autre lieu que leur domicile au moyen des transports scolaires sont priés de prendre contact avec le transporteur avant afin qu'il soit garanti un nombre de places suffisant.

Une charte de bus est disponible sur le site internet de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE). Les élèves sont tenus de la respecter.

Les entreprises de transport nous informent, qu'à l'avenir, tout dégât constaté fera l'objet de plainte pénale.